

Banque Royale du Canada

Rapport de carboneutralité

Octobre 2022



Mise en garde au sujet des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Royale du Canada et ses filiales (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») font, verbalement ou par écrit, des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « règles d'exonération » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent Rapport de carboneutralité en date du 26 octobre 2022 (le « rapport ») et dans des documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (*Securities and Exchange Commission – SEC*), ainsi que dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives faites dans le présent Rapport comprennent notamment des déclarations au sujet de nos objectifs, de notre vision, de nos paramètres et de nos cibles en matière climatique, y compris nos objectifs intermédiaires de réduction des émissions (objectifs intermédiaires), nos objectifs intermédiaires concernant d'autres secteurs dans le futur, notre plan visant à réviser et ajuster nos objectifs intermédiaires initiaux en fonction des besoins et au moins tous les cinq ans, notre intention de publier un plan de transition, notre soutien à la transition vers une économie carboneutre, notre engagement à harmoniser nos activités de prêts par rapport à nos objectifs de carboneutralité d'ici 2050, nos engagements à aider nos clients dans leur transition carboneutre et nos opinions sur leurs engagements en faveur de la réduction des émissions. En outre, ces déclarations mettent en avant que la transition vers une économie carboneutre exigera une coopération, une action politique et une collaboration sans précédent, avec l'implication de nombreuses parties. L'information prospective contenue dans le présent Rapport est fournie dans le but de renseigner nos parties prenantes sur les façons dont nous avons l'intention d'aborder les enjeux de gouvernance, la stratégie, les risques, les occasions, les paramètres et les cibles liés au climat ; elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Les mots « croire », « s'attendre à », « viser à », « prévoir », « anticiper », « prédire », « se proposer », « estimer », « s'engager à », « planifier », « s'efforcer de », « projeter », « devoir », « cibler » et « pouvoir », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques pouvant faire que les prédictions, prévisions, projections, attentes, conclusions et autres déclarations prospectives ne se matérialisent pas, que nos hypothèses soient erronées, et que nos objectifs, notre vision, nos engagements, nos buts, nos cibles et nos stratégies d'atténuation et d'adaptation aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques ne se réalisent pas. De plus, bon nombre des hypothèses, normes, paramètres et mesures utilisés dans la préparation du présent Rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie.

Nous avertissons les lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que nos résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets sont difficiles à prédire, comprennent la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure liées au climat, notre capacité de recueillir et vérifier les données, notre capacité de mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de notre entreprise dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou sans les résultats escomptés ou anticipés par RBC, la conformité de divers tiers par rapport à nos politiques et procédures ainsi que leur engagement envers nous, la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les gouvernements et les organisations non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), les progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les efforts de décarbonation variables selon les économies, la nécessité de politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale, les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée, équitable et inclusive, les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux, l'environnement légal et réglementaire, et les questions de conformité réglementaire (qui pourraient nous exposer à des poursuites légales et réglementaires, dont les conséquences incluraient des restrictions réglementaires, des pénalités ou des amendes). Les autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont exposés dans les sections sur les risques et l'incidence de la pandémie de COVID-19 de notre Rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2021, et dans la section Gestion du risque de notre Rapport trimestriel aux actionnaires pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 juillet 2022.

Nous avertissons les lecteurs que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni aucune de ses sociétés affiliées ne s'engage à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, écrite ou verbale, qu'elle pourrait faire ou qui pourrait être faite à l'occasion pour son compte.

Avis important concernant le présent Rapport

Le présent Rapport traite de nos objectifs intermédiaires pour nos clients des secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile (définis ci-dessous dans le présent Rapport). Il est fourni uniquement à titre indicatif et ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il ne vise pas non plus à donner des conseils de placement ou des conseils de caractère financier, juridique, comptable, fiscal ou autre, et l'information qu'il contient ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit, ni être considérée à ce titre. Le destinataire est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent document, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent Rapport par le destinataire.

Les paramètres et les données climatiques, ainsi que les autres renseignements contenus dans le présent Rapport, y compris les renseignements relatifs aux émissions financées et aux objectifs intermédiaires, sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations ou des jugements. De plus, comme nous l'avons mentionné aux présentes, certains des renseignements fournis, y compris la norme de référence utilisée pour établir les objectifs intermédiaires, ainsi que les objectifs intermédiaires, sont fondés sur des données estimatives étayées par peu de documents. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données obtenues de nos clients et d'autres tiers, et que nous utilisons pour établir, suivre et déclarer notre avancée dans la réalisation de nos objectifs intermédiaires. De plus, les données nécessaires pour définir notre parcours vers la réalisation de nos objectifs intermédiaires peuvent être limitées en qualité, indisponibles ou incohérentes en ce qui concerne les secteurs sur lesquels nous choisissons de nous concentrer. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité de ces données, ainsi que des questions importantes quant à la fiabilité de certaines d'entre elles, les hypothèses et estimations sous-jacentes considérées comme raisonnables au moment de la rédaction du présent Rapport pourraient ultérieurement s'avérer inexactes, et les objectifs intermédiaires visés dans le présent Rapport pourraient être appelés à évoluer.

En outre, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures ayant servi à la préparation du présent Rapport continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés et de ceux sur lesquels nous pourrions nous appuyer à l'avenir. Les modifications législatives et réglementaires, l'évolution du marché et les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur les hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures que nous ou d'autres sociétés utilisons, et donc sur la comparabilité de l'information et des données d'un secteur ou d'une entreprise à l'autre et d'une période de déclaration à l'autre, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos engagements et à atteindre nos cibles et objectifs. Les engagements, objectifs et cibles dont il est question dans le présent Rapport, y compris les engagements liés à la carboneutralité et les objectifs intermédiaires pour les clients des secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile, sont des objectifs ambitieux qui pourraient être appelés à être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'amélioreront et que les sciences du climat, les parcours de transition et les pratiques du marché progresseront en ce qui concerne les normes, les méthodologies, les paramètres et les mesures. En établissant nos objectifs intermédiaires, nous reconnaissons qu'il existe des écarts importants entre nos normes de référence et nos objectifs. L'atteinte de nos objectifs intermédiaires énoncés dans le présent Rapport, de nos objectifs de réduction des émissions et de notre objectif ultime de carboneutralité dans nos prêts d'ici 2050¹ dépendra des efforts et des actions engagés de façon collective par une grande diversité de parties prenantes sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle, et rien ne garantit que ces objectifs seront réalisés. Voir la section « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives » à la page 2.

Le présent Rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités. Le présent Rapport vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et avec plus de détails que ceux devant être inclus dans les dépôts d'information réglementaires, y compris les dépôts d'information auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Bien que certaines questions abordées dans le présent Rapport puissent être significatives pour nos parties prenantes, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter notre conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important » ou d'autres mots ou expressions semblables. Nous n'avons aucune obligation de tenir à jour les renseignements et les données contenus dans le présent Rapport.

Sauf indication contraire, tous les montants d'argent sont exprimés en dollars canadiens. Les mesures sont exprimées en unités métriques.

¹ Cet objectif ne vise que les activités de prêt de RBC, et ne prend pas en compte les actifs sous gestion de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) et de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA).

Table des matières

Notre approche	5
Notre parcours vers la carboneutralité	5
Principes directeurs pour l'établissement des objectifs	6
Objectifs intermédiaires pour 2030	7
Cheminement vers les objectifs intermédiaires	8
Décisions clés	9
Décisions de portée intersectorielle	9
Sélection des sous-secteurs	10
Sélection du périmètre des émissions	10
Sélection des scénarios	10
Sélection des paramètres	11
Objectifs par secteur	12
Pétrole et gaz	12
Production d'énergie	13
Automobile	14
Sources des données et autres considérations	14
Concrétisation de notre ambition de carboneutralité	15

Notre approche

Notre parcours vers la carboneutralité

Les changements climatiques représentent un grave défi qui touche déjà les populations et les communautés du monde entier – des conditions météorologiques extrêmes à la réduction de la production alimentaire et à la fonte des glaces dans l'Arctique. Des accords internationaux, parmi lesquels l'Accord de Paris, ont clairement mis en évidence l'urgence de prendre des mesures dès cette décennie afin d'éviter les pires effets des changements climatiques.

À RBC, nous croyons qu'il est impératif de prendre des mesures dès aujourd'hui. Nous pensons également que nous devons bien comprendre la complexité du défi. Pour lutter contre les changements climatiques et parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, nous devons mettre en œuvre l'une des plus grandes transformations économiques jamais vues depuis plusieurs générations. Il est nécessaire de déployer des actions politiques de grande ampleur, des efforts d'innovation et des investissements. L'ensemble de la société a un rôle vital à jouer, ce qui inclut les gouvernements, les entreprises et les personnes.

La **Stratégie climatique RBC** – notre stratégie visant à accélérer l'action climatique – est fondée sur quatre domaines clés dans lesquels nous croyons que RBC peut avoir une incidence : aider nos clients dans leur transition carboneutre, assumer nos responsabilités en établissant des objectifs et en mesurant les progrès, informer et encourager à agir en partageant des idées et des réflexions et en appuyant l'innovation, et avancer vers la carboneutralité dans le cadre de nos activités.

Nous avons l'ambition de parvenir à la carboneutralité dans nos prêts d'ici 2050. Cet objectif représente l'un des moyens les plus efficaces que nous pouvons mettre en œuvre pour lutter contre les changements climatiques, dans la mesure où il nous permettra de soutenir nos clients dans leur transition carboneutre¹. En rejoignant l'Alliance bancaire Net Zéro (NZBA), nous avons uni nos forces à celles de nos pairs du monde entier en vue d'atteindre cet objectif commun, ce qui implique un engagement à établir des objectifs intermédiaires de réduction des émissions (objectifs intermédiaires). Le présent Rapport de carboneutralité, en date du 26 octobre 2022 (le Rapport), constitue un jalon essentiel de ce parcours en décrivant nos objectifs intermédiaires pour trois secteurs importants : pétrole et gaz, production d'énergie et automobile.²

Nous avons adopté une approche mesurée, réfléchie et délibérée pour établir des objectifs en accord avec la science et les meilleures pratiques sectorielles. Pour établir nos objectifs intermédiaires, nous avons tenu compte, entre autres, des besoins immédiats de nos clients et de nos collectivités, ainsi

que des engagements gouvernementaux et des politiques visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Nos objectifs intermédiaires ont été établis en collaboration avec des partenaires d'affaires de toute la banque, afin de tenir compte des complexités et des défis propres à chaque secteur. Le suivi de nos émissions de GES par rapport à ces objectifs intermédiaires servira de baromètre pour évaluer nos progrès vers la carboneutralité de nos prêts d'ici 2050.

Nous prévoyons de développer les hypothèses qui sous-tendent notre approche et d'affiner notre méthodologie à mesure que de plus en plus de données de qualité seront disponibles, que de nouvelles technologies émergeront et que de nouvelles politiques publiques seront adoptées à l'échelle mondiale.

Nous pensons que toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer dans la transition et qu'elles doivent se joindre à l'action. En tant qu'établissement financier de premier plan, nous assumons notre responsabilité, notamment en appuyant nos clients tout au long de la transition et en établissant des objectifs intermédiaires qui devraient nous aider à rester sur la bonne voie. Toutefois, notre capacité à atteindre nos objectifs intermédiaires et notre objectif ultime de carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 dépendra des efforts et des actions engagés de façon collective par une grande diversité de parties prenantes sur lesquelles RBC n'a aucun contrôle. L'une des clés de la réussite de notre société sera l'action politique entreprise par les décideurs à l'échelle mondiale pour fournir une orientation claire et une vision à long terme en faveur de la décarbonation – depuis les investissements dans des infrastructures essentielles comme les réseaux énergétiques et la mise à l'échelle de technologies clés telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC), aux mesures politiques encourageant les entreprises et les consommateurs du monde entier à modifier leurs comportements, de manière à réduire leurs émissions de GES et leur empreinte carbone. Ces conditions, entre autres facteurs, pourraient faire diverger nos résultats réels de nos objectifs intermédiaires, et nous obliger à adapter nos objectifs intermédiaires afin de tenir compte de l'évolution du climat, de l'économie et de la réglementation. Tout en reconnaissant la complexité et les défis auxquels nous faisons face dans notre parcours vers la carboneutralité, nous nous engageons, tout au long de notre travail avec les clients, décideurs et autres parties prenantes, à prendre des mesures proactives et délibérées qui, selon nous, soutiendront les efforts de décarbonation dans le cadre d'une transition équitable, ordonnée et inclusive.

¹ Cet objectif ne vise que les activités de prêt de RBC, et ne prend pas en compte les actifs sous gestion de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) et de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA).

² La méthodologie qui précède ne porte pas sur les pratiques de : (a) RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA), la division de gestion d'actifs de la Banque Royale du Canada (la « banque ») et RBC Gestion de patrimoine (RBC GP). RBC GMA comprend les filiales indirectes en propriété exclusive de la banque figurant dans la liste suivante : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management LLP. RBC GP comprend les sociétés affiliées suivantes : RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), RBC Placements en Direct Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Fonds d'investissement Royal Inc., Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de la banque ; et b) Brewin Dolphin Holdings PLC et ses filiales.

Principes directeurs pour l'établissement des objectifs

Nos principes directeurs constituent le cadre et la base sur lesquels sont fondées les décisions importantes de notre processus d'établissement des objectifs.

Orientation client – Soutenir la transition des clients

Le meilleur moyen dont dispose RBC pour lutter contre les changements climatiques est d'aider ses clients dans leur transition carboneutre. Pour ce faire, la banque doit dialoguer avec ses clients et leur offrir des produits et des solutions leur permettant de mener à bien leur transition, surtout dans les secteurs à forte intensité d'émissions.¹ Nous croyons que l'engagement des clients est essentiel pour parvenir à réduire les émissions de GES dans l'économie réelle.

Approche collaborative

L'étroite collaboration et le dialogue engagé avec nos équipes opérationnelles de première ligne, tout au long de l'établissement des objectifs, sont un gage de la crédibilité de nos objectifs et témoignent de notre volonté d'intégrer ces objectifs à nos activités. Nos équipes opérationnelles sont celles qui connaissent le mieux nos clients. Nous avons donc tiré parti de leurs connaissances des secteurs pour élaborer notre approche en matière d'objectifs de réduction des émissions.

Transition équitable, ordonnée et inclusive

La transition carboneutre s'étendra sur plusieurs décennies. Elle doit être menée de façon équitable, ordonnée et inclusive, en assurant un juste équilibre entre les besoins des diverses parties prenantes.

Processus transparent et basé sur la science

Pour établir les objectifs, nous nous appuyons sur des scénarios de décarbonation crédibles et reconnus, et nous incorporons des données supplémentaires afin de tenir compte des caractéristiques propres à notre clientèle des secteurs concernés. Nous serons transparents quant à nos choix les plus importants en matière d'établissement des objectifs, et nous rendrons compte de notre approche dans notre communication publique.

¹ Cet objectif ne vise que les activités de prêt de RBC, et ne prend pas en compte les actifs sous gestion de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) et de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA).

Objectifs intermédiaires pour 2030

Notre stratégie climatique, la [Stratégie climatique RBC](#), exprime notre engagement à harmoniser nos activités de prêt¹ avec notre objectif de carboneutralité d'ici 2050. Nous avons publié une mesure initiale de nos émissions financées dans le [Rapport GIFCC 2021](#), lequel souligne également notre engagement à établir des objectifs intermédiaires pour trois secteurs à forte intensité d'émissions : pétrole et gaz, production d'énergie, et automobile³. Ces secteurs ont été sélectionnés à l'issue de l'examen de divers facteurs (énoncés à la page 9).

Le processus d'établissement des objectifs a été supervisé par les membres de la direction de RBC, y compris notre Groupe de la direction, sous la supervision de notre Conseil d'administration. Nous prévoyons réviser et ajuster nos objectifs intermédiaires, au besoin et au moins tous les cinq ans, afin de nous assurer qu'ils restent en accord avec les réalités économiques, les pratiques du marché et la science du climat. Le tableau 1 ci-dessous résume nos objectifs intermédiaires.

Tableau 1 : Objectifs intermédiaires pour 2030

	Périmètre des émissions ⁴ Inclusion	Objectif pour 2030 (% de réduction par rapport à la référence de 2019)	Objectif pour 2030 (mesure du portefeuille)	Référence RBC de 2019	Inclusions et exclusions de sous-secteurs	Paramètre utilisé	Unité	Scénario utilisé
 Pétrole et gaz	Étapes 1, 2	Réduction de 35 %	4,9 g de CO ₂ e/MJ	7,6 g de CO ₂ e/MJ	Inclut : Amont, aval, intégré Exclut : Intermédiaire, services	Intensité des émissions physiques	g de CO ₂ e/MJ	Plan de réduction des émissions du Canada ⁵
	Périmètre 3	Réduction de 11 à 27 %	61,1 à 50,2 g de CO ₂ e/MJ	68,6 g de CO ₂ e/MJ			g de CO ₂ e/MJ	AIE ⁶ NZE ^{7,8}
 Production d'énergie	Périmètre 1	Réduction de 54 %	156 g de CO ₂ e/kWh	340 g de CO ₂ e/kWh	Inclut : Production d'électricité Exclut : Clients actifs dans le transport, la distribution, et non dans la production	Intensité des émissions physiques	g de CO ₂ e/kWh	AIE NZE
 Automobile	Objectif combiné pour périmètre 1, périmètre 2 et périmètre 3 du puits à la roue	Réduction de 47 %	102 g de CO ₂ e/km	192 g de CO ₂ e/km	Inclut : Fabrication ⁹ , financement Exclut : Prêts destinés à financer l'achat de véhicules automobiles, concessionnaires de véhicules neufs, location et location-vente de camions, ferroviaire et autres services ¹⁰	Intensité des émissions physiques	g de CO ₂ e/km	AIE NZE

¹ Cet objectif ne vise que les activités de prêt de RBC, et ne prend pas en compte les actifs sous gestion de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) et de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA).

² La mesure initiale a été élaborée selon la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) concernant les émissions financées. Le PCAF est un partenariat sectoriel visant à renforcer la transparence et à aider les institutions financières à évaluer les émissions de gaz à effet de serre découlant des prêts et des investissements et à faire état de leurs constats.

³ Dans notre Rapport GIFCC 2021, nous nous sommes engagés à établir des objectifs intermédiaires pour trois secteurs à forte intensité d'émissions : pétrole et gaz, production d'énergie, et automobile et transport. À RBC, nous classifions les secteurs selon les codes de notre Classification type des industries (CTI). Étant donné que ces codes CTI ne concordent pas exactement avec les secteurs définis par la NZBA (p. ex. le sous-secteur pétrolier et gazier intermédiaire entre dans la catégorie de l'énergie et des services publics), nous avons réorganisé nos codes CTI internes aux fins de l'établissement et de la présentation de nos objectifs intermédiaires dans le présent Rapport. Cela facilite la comparaison avec les secteurs définis par la NZBA.

⁴ Le Protocole des gaz à effet de serre (Protocole des GES) est la principale norme utilisée par les grandes entreprises mondiales pour mesurer et gérer leurs émissions de GES. Afin de faciliter la détermination et le calcul des émissions que génèrent les entreprises ou auxquelles elles contribuent, le Protocole des GES divise les émissions en trois « périmètres ». Les émissions de GES du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions de GES du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée. Les émissions de GES du périmètre 3 sont les émissions indirectes (autres que celle du périmètre 2) produites dans la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions de l'amont et de l'aval.

⁵ Plan de réduction des émissions. L'objectif est fondé sur le Plan de réduction des émissions du Canada. Nous nous écartons du taux de réduction de 40 % prévu dans le scénario, car le portefeuille de RBC comprend des placements dans d'autres régions, y compris aux États-Unis, où nous ne disposons pas de scénarios régionaux suffisamment fiables ou détaillés.

⁶ Agence internationale de l'énergie

⁷ Scénario Net-Zero Emissions

⁸ Seule la limite supérieure de la fourchette est fondée sur le scénario NZE de l'AIE. La limite inférieure est fondée sur notre évaluation de l'environnement politique dans les territoires clés et sur l'analyse de notre portefeuille au moment du présent Rapport.

⁹ La fabrication comprend la production de voitures et de véhicules utilitaires légers.

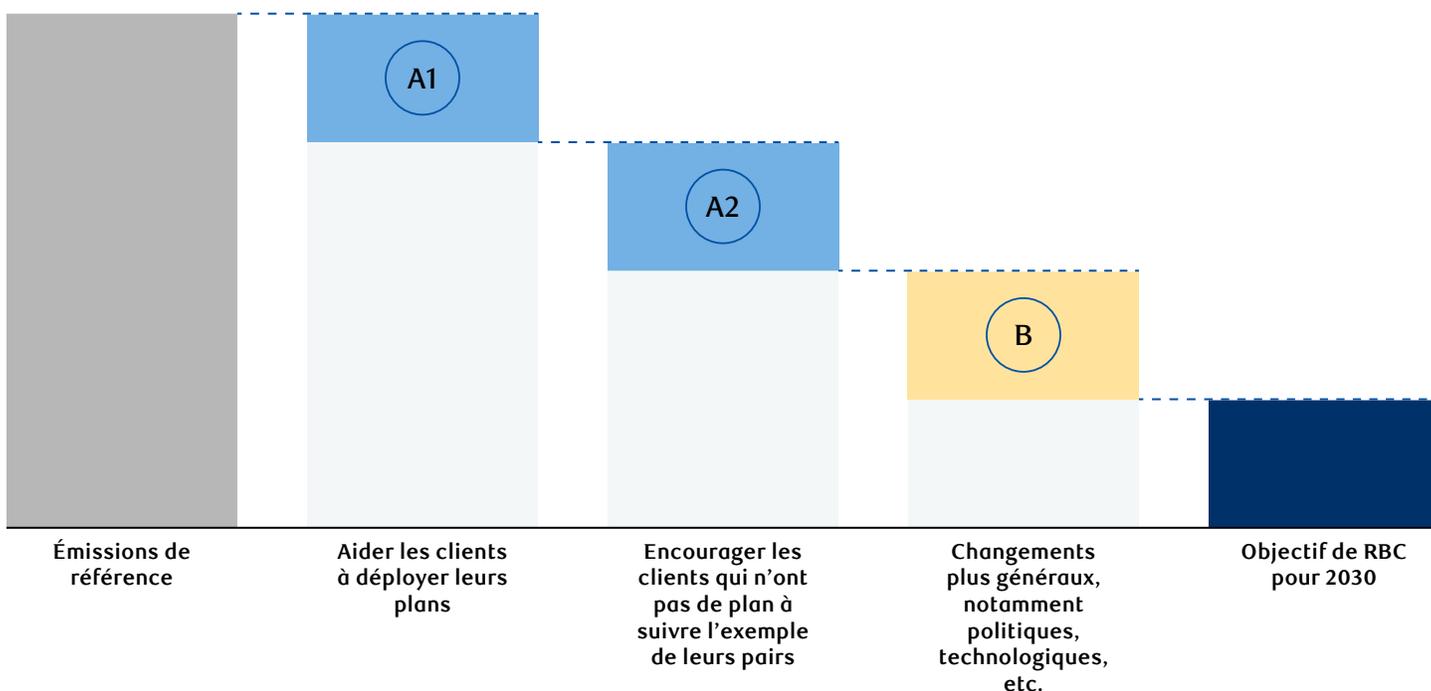
¹⁰ Les autres services comprennent les compagnies aériennes, les services automobiles, la vente en gros, les services de messagerie et de fret, le transport maritime, les autres concessionnaires, l'équipement ferroviaire, les pneus et le camionnage.

Cheminement vers les objectifs intermédiaires

Nous reconnaissons que la réalisation de nos objectifs repose sur l'action conjointe de RBC, de nos clients et d'autres parties prenantes, y compris les décideurs politiques. Il nous semble encourageant, par exemple, que certains de nos clients aient déjà établi des plans de décarbonation et des objectifs de réduction des émissions. RBC a l'intention d'aider ces clients à mettre en œuvre leurs plans (levier A1 de la figure 1 ci-dessous). Si les clients ne l'ont pas encore fait, RBC souhaite les encourager à élaborer et à mettre en œuvre leurs plans de décarbonation (levier A2 de la figure 1 ci-dessous). Nous aspirons également à faire évoluer nos activités d'une manière qui nous aide à progresser vers la réalisation de ces objectifs.

Dans certains cas, des mesures supplémentaires, indépendantes de la volonté de RBC et de ses clients, seront nécessaires pour atteindre les objectifs intermédiaires. Le succès dépendra de changements plus généraux dans l'économie, motivés par des mesures politiques (telles que des incitations à utiliser des sources d'énergie propre dans la production d'électricité) ainsi que des percées technologiques, par exemple en ce qui concerne la technologie des batteries et l'hydrogène vert. Malgré l'engagement de RBC à contribuer à ces transformations d'une nature plus générale, à l'aide d'initiatives telles que le leadership avisé, le soutien à l'expansion des technologies clés et l'activisme politique, bon nombre de ces facteurs échappent à notre contrôle, comme ceux dont il est question à la page 12 (levier B dans la figure 1 ci-dessous). Dans le cadre de notre réflexion sur les objectifs, nous sommes encouragés par les signes d'engagement et d'action politique de plus en plus marqués dans les territoires clés¹ et nous reconnaissons la nécessité d'accélérer la transition vers la carboneutralité pour toutes les parties prenantes.

Figure 1 : Leviers importants pour progresser vers l'atteinte des objectifs (à titre indicatif seulement)²



Les objectifs intermédiaires sont ambitieux. Ils ont été établis en fonction des scénarios climatiques et des parcours, des données et des méthodologies disponibles à la date du présent Rapport, et de certaines autres hypothèses qui nous paraissent raisonnables et appropriées pour établir ces objectifs, notamment les taux de croissance et de développement de nos activités, les avancées constantes de nos clients et des entités gouvernementales en direction de leurs ambitions climatiques, et les changements correspondants dans l'utilisation finale des produits de nos clients. Nous reconnaissons qu'il existe des écarts importants entre notre norme de référence de 2019 et nos objectifs. La réalisation de ces objectifs dépendra des efforts et des mesures collectivement déployés par un large éventail de parties prenantes sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle. Les futures mises à jour des scénarios que nous avons utilisés, y compris les changements apportés aux données en entrée, par exemple les réformes dans les politiques publiques, les avancées industrielles et technologiques ou le comportement des consommateurs, pourraient entraîner des changements dans le parcours des secteurs vers la carboneutralité, et donc dans nos objectifs concernant ces secteurs. Des facteurs supplémentaires, parmi lesquels l'amélioration des données et des méthodologies, ainsi que des facteurs liés à la croissance de nos activités et d'autres facteurs décrits aux sections « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives » et « Avis important concernant le présent Rapport » pourraient aussi entraîner des changements dans notre norme de référence de 2019 ou nos objectifs intermédiaires pour 2030 en ce qui concerne un ou plusieurs des secteurs ci-dessous.

¹ Par exemple, le Canada et les États-Unis ont annoncé des objectifs visant à parvenir à la carboneutralité avant 2050, et établi des objectifs intermédiaires d'ici 2030. Ces annonces ont été suivies d'actions politiques concrètes, comme le Plan de réduction des émissions du Canada et l'Inflation Reduction Act (IRA) des États-Unis.

² La figure 1 illustre, sur le plan conceptuel, les différents leviers permettant de progresser vers nos objectifs intermédiaires. La figure 1 est fournie à titre indicatif seulement. Elle repose sur différentes hypothèses, lesquelles peuvent tenir compte de facteurs qui échappent à notre contrôle et à celui de nos clients. La taille de chaque levier (A1, A2 et B) dans la figure 1 ne doit pas être considérée comme représentative de la proportion attendue ou réelle du levier par rapport aux autres leviers pour l'objectif intermédiaire dont il est question. La taille et la proportion réelles de chaque levier peuvent varier pour chacun des objectifs intermédiaires spécifiques aux secteurs détaillés dans le présent Rapport.

Décisions clés

L'établissement d'objectifs implique un certain nombre de décisions qui peuvent être classifiées comme suit :

- **Décisions de portée intersectorielle** : s'appliquent à tous nos objectifs (**tableau 2**)
- **Décisions relatives aux objectifs par secteur** : s'appliquent à des secteurs spécifiques et sont prises selon un processus continu (**figure 2**)

Décisions de portée intersectorielle

Tableau 2 : Décisions de portée intersectorielle relatives aux objectifs par secteur

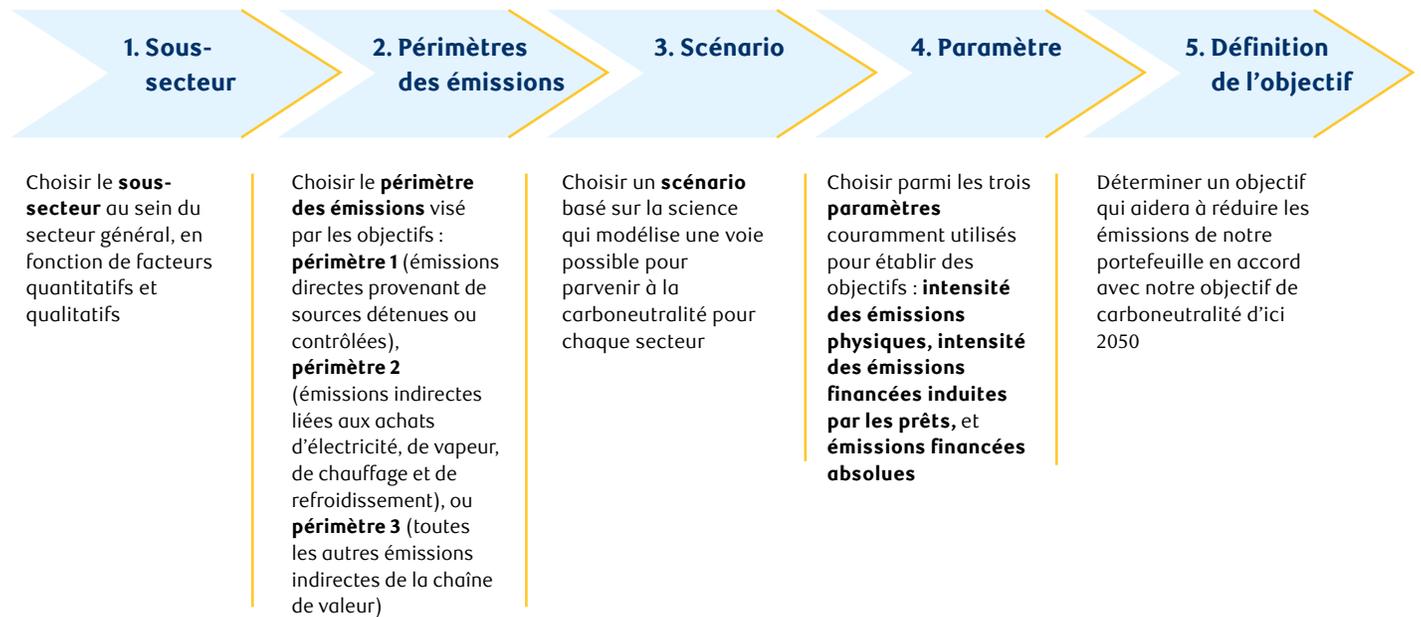
Décision	Incidence de la décision	Notre justification
Année de référence 2019	Établit un point de départ pour mesurer nos progrès vers la carboneutralité	L'année 2019 reflète le cours normal de nos activités et les émissions qui en résultent. Les données de 2020 ont été atypiques en raison de la pandémie de COVID-19, et les données de 2021 ont été limitées à cause d'un retard dans la déclaration des émissions de GES de nos clients ¹ .
Activités couvertes Marchés des capitaux, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ² et City National Bank	Précise les activités visées par nos objectifs intermédiaires initiaux	Ces secteurs d'activité sont ceux qui détiennent le volume de crédit le plus élevé dans les secteurs et sous-secteurs pour lesquels nous établissons des objectifs intermédiaires.
Activités Total des prêts et des engagements hors bilan, y compris le financement de projets ³	Précise les activités de financement visées par nos objectifs intermédiaires initiaux	Ces activités représentent notre engagement de financement total en tant que fournisseur de services financiers à nos clients.
Montants de financement autorisés et encours Autorisés	Détermine le montant de financement que nous utilisons pour calculer nos objectifs intermédiaires	Les montants autorisés reflètent notre engagement de financement total et représentent un paramètre plus stable que les encours, lesquels fluctuent en fonction des montants utilisés.

¹ Les lignes directrices de la NZBA pour la fixation d'objectifs climatiques à l'intention des banques autorisent une extension de l'année de référence au-delà de deux années complètes de déclaration, en cas de situation économique exceptionnelle ou lorsque la qualité des données échappe au contrôle des banques, comme cela s'est produit durant la pandémie de COVID-19. En raison de l'incidence de la COVID-19 sur les normes de référence en 2020, la NZBA a jugé acceptable que les banques établissant des objectifs en 2022 se basent sur l'année 2019 à titre de référence.

² En particulier, le groupe Services financiers à l'entreprise de Services bancaires aux particuliers et aux entreprises de RBC

³ Comprend les lettres de crédit et les garanties, et exclut les prises fermes

Figure 2 : Décisions relatives aux objectifs par secteur



1. Sélection des sous-secteurs

Nous avons tenu compte des facteurs quantitatifs et qualitatifs suivants pour sélectionner les sous-secteurs :

- L'importance et la contribution relative des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 par sous-secteur
- Le montant de financement autorisé pour le sous-secteur par rapport au total de nos engagements de financement
- La fiabilité des données disponibles
- La disponibilité des parcours et des scénarios de décarbonation pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050

Vous trouverez d'autres réflexions sur la sélection des sous-secteurs au sein de chaque secteur à la section « Objectifs par secteur », pages 12 à 14.

2. Sélection du périmètre des émissions

Pour déterminer les périmètres d'émissions inclus dans chaque objectif, nous avons examiné l'importance et l'incidence des activités du sous-secteur sur les émissions des périmètres 1 et 2 (résultant des activités directes et indirectes) et sur les émissions du périmètre 3, liées à l'utilisation finale. De plus, nos décisions ont tenu compte de la disponibilité et de la qualité des données. Le degré d'influence directe de nos clients sur un périmètre d'émissions particulier a également compté parmi les facteurs importants. Vous trouverez des informations complémentaires sur la sélection des périmètres d'émissions pour chaque sous-secteur à la section « Objectifs par secteur », pages 12 à 14.

3. Sélection des scénarios

Les scénarios climatiques basés sur la science décrivent comment la société peut parvenir à la carboneutralité, de sorte que les émissions totales demeurent dans les limites du budget carbone¹. Les scénarios climatiques sont produits en modélisant la façon dont tous les secteurs de l'économie et de la société travaillent collectivement à atteindre la décarbonation, ce qui implique des investissements sans précédent dans les nouvelles technologies, les infrastructures et les chaînes logistiques. Les scénarios s'appuient sur un vaste éventail d'hypothèses liées aux politiques, à la réglementation, au soutien gouvernemental, à la coopération internationale, à la technologie, aux préférences et aux comportements des consommateurs, qui évoluent en permanence et sont indépendantes de notre volonté.

Chaque scénario repose sur un ensemble d'hypothèses et fournit une vision potentielle de la façon dont la transition pourrait se produire au cours des trois prochaines décennies. Pour choisir les scénarios sur lesquels reposent nos objectifs intermédiaires, nous avons passé en revue leur précision, la pertinence de leurs hypothèses au regard de notre portefeuille de prêts² et la crédibilité de leurs concepteurs. Notre capacité à définir des parcours sûrs à partir de ces scénarios peut se heurter à un manque de détails dans les données sectorielles et régionales, ou dans les hypothèses relatives aux émissions. De plus, chaque parcours sera influencé par les hypothèses du scénario concernant la technologie, les politiques et les règlements (dont de nombreux aspects sont encore en phase d'élaboration, ou n'ont pas encore été mis en œuvre ou déployés à grande échelle), d'autant plus que les préférences et les

¹ Le budget carbone est la quantité d'émissions de dioxyde de carbone autorisées sur une période donnée pour éviter que la température de la Terre dépasse un certain seuil.

² Cet objectif ne vise que les activités de prêt de RBC, et ne prend pas en compte les actifs sous gestion de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) et de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA).

comportements des consommateurs sont plutôt imprévisibles. Au vu de la rapidité de ces changements, nous avons également tenu compte de l'expérience et de la crédibilité des concepteurs des scénarios, et de la mesure dans laquelle le scénario a été utilisé par d'autres organisations et parties prenantes.

L'atteinte de nos objectifs intermédiaires dans le cadre des scénarios retenus dépendra, entre autres, de la mise en œuvre des politiques gouvernementales, du développement et du déploiement à grande échelle des technologies, et de l'évolution en matière de données et de science du climat. Nous continuerons de réviser et d'actualiser nos parcours à mesure que de nouvelles informations et lignes directrices verront le jour.

4. Sélection des paramètres

RBC s'est appuyée sur trois paramètres couramment utilisés pour mesurer les émissions financées dans le cadre de l'établissement des objectifs :

- 1. Émissions financées absolues.** Les émissions financées absolues représentent la part d'une institution financière dans les émissions d'un emprunteur. Pour ce qui est d'un emprunteur, ce paramètre est calculé en multipliant les émissions de l'emprunteur par un facteur d'attribution, qui est égal au montant du financement fourni à l'emprunteur divisé par la valeur d'entreprise avec liquidités estimée pour l'emprunteur (VE avec liquidités). À l'échelle du portefeuille, ce paramètre est calculé en faisant la somme des émissions financées totales pour les emprunteurs du portefeuille.
- 2. Intensité des émissions financées induites par les prêts.** L'intensité des émissions financées induites par les prêts représente les émissions financées absolues d'un emprunteur, exprimées au moyen d'un paramètre d'intensité des émissions fondé sur le montant qu'une institution financière s'engage à financer dans le secteur de l'emprunteur. À l'échelle du portefeuille, ce paramètre est calculé en divisant les émissions financées absolues du portefeuille dans le secteur par le financement total que l'institution financière a octroyé au secteur.
- 3. Intensité des émissions physiques.** L'intensité des émissions physiques représente les émissions par unité de production d'un emprunteur (p. ex. le nombre de mégawattheures ou de mégajoules d'énergie produite). À l'échelle du portefeuille, l'intensité des émissions physiques est la moyenne des intensités des émissions physiques associées aux emprunteurs du portefeuille, pondérée en fonction des expositions, comme l'illustre la figure 3.

Bien que notre objectif ultime de parvenir à la carboneutralité dans nos activités de prêt d'ici 2050 exige des réductions d'émissions sur une base absolue, nous avons choisi d'établir nos objectifs intermédiaires en utilisant un paramètre d'intensité des émissions physiques, pour les raisons suivantes :

1. Ce paramètre offre une meilleure stabilité que les autres paramètres. Ces derniers peuvent en effet être volatils, car ils calculent une partie des émissions de l'emprunteur en fonction de l'engagement de financement d'une banque par rapport à la valeur de l'entreprise avec liquidités estimée pour l'emprunteur (or, cette valeur est influencée par les fluctuations de prix des marchandises) ;
2. Il permet d'effectuer des comparaisons entre les clients en fonction des améliorations relatives dans la réduction des émissions sur la base de la production, quelle que soit la taille du client ; et
3. Nous reconnaissons le besoin constant, à l'échelle mondiale, de biens et de services essentiels produits par des secteurs à forte intensité d'émissions et dont les émissions sont difficiles à réduire, ainsi que la nécessité de maintenir le dialogue avec nos clients pendant leur transition vers des modèles d'affaires à faibles émissions de carbone, au lieu de simplement réduire nos émissions en retirant des capitaux des secteurs à forte intensité d'émissions.

Nous continuerons d'ajuster notre approche d'établissement des objectifs, y compris la sélection des paramètres, au fil de l'évolution des méthodologies et des données disponibles.

Figure 3 : Mesure de l'intensité des émissions physiques du portefeuille par secteur

$$\sum_{\text{Clients}} \frac{\text{Émissions de l'entreprise}}{\text{Production de l'entreprise}} \times \text{Financement octroyé au client}$$

Financement total de RBC pour le secteur

Objectifs par secteur

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les équipes opérationnelles de RBC spécialisées dans les secteurs concernés, afin de déterminer si les objectifs et méthodologies choisis sont à la fois ambitieux et conformes aux caractéristiques des affaires de nos clients.

Pétrole et gaz

Contexte

En tant que conseiller stratégique et source de financement pour bon nombre de géants mondiaux de la production de pétrole et de gaz, RBC peut jouer un rôle majeur dans la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Au-delà de l'octroi de financement, notre engagement envers nos clients du secteur pétrolier et gazier nous amène à collaborer dans le domaine des solutions visant à réduire les émissions de carbone, aujourd'hui et dans l'avenir.

Il nous semble encourageant que bon nombre de nos clients du secteur de l'énergie annoncent des objectifs de réduction des émissions. De plus, nos discussions collaboratives avec ces clients nous ont démontré que la plupart de leurs intérêts concordent avec l'engagement de RBC de réduire les émissions opérationnelles du secteur. Nous continuerons de collaborer avec nos clients à mesure qu'ils amélioreront leurs rapports sur les émissions liées à l'utilisation finale de leurs produits, et nous travaillerons étroitement avec eux afin d'appuyer les solutions en matière de risque climatique tout au long de leur transition carboneutre jusqu'en 2050.

Sélection des sous-secteurs

Notre objectif intermédiaire initial au regard du secteur pétrolier et gazier couvre les sous-secteurs de l'amont, de l'aval, et intégrés¹, qui représentent la majeure partie de l'empreinte carbone du secteur. En raison du manque de données et de méthodologies disponibles pour établir un objectif intermédiaire d'émissions physiques, nous n'avons pas inclus le sous-secteur intermédiaire² dans notre objectif intermédiaire initial. Nous avons estimé que le sous-secteur intermédiaire avait une empreinte carbone moins importante que les sous-secteurs de l'amont et de l'aval. Nous avons également exclu le sous-secteur des services³, compte tenu de son empreinte carbone moins élevée.

Sélection du périmètre des émissions

Les objectifs au regard du secteur pétrolier et gazier comprennent un objectif opérationnel (périmètres 1 et 2) et une fourchette cible concernant l'utilisation finale (périmètre 3). Notre objectif intermédiaire opérationnel donne à nos clients une image claire de nos priorités, et exige des actions telles que l'amélioration de l'efficacité dans la production d'énergie. Nous continuerons d'appuyer les processus de transition de nos clients, et nous nous engageons à collaborer étroitement avec eux pour soutenir leurs progrès.

Nous estimons important d'établir un objectif intermédiaire pour le périmètre 3. Un tel objectif témoigne de la participation de RBC à l'effort mondial de décarbonation et constitue un jalon en direction duquel nos clients peuvent travailler, de même que RBC. Nous reconnaissons également que la réduction de l'intensité des émissions physiques du périmètre 3 dépend de facteurs externes qui échappent au contrôle de RBC ou de nos clients. Cette évolution nécessitera une action politique (p. ex. des mesures incitatives en faveur de la transition vers les carburants et les utilisations à faibles émissions de carbone) et le développement de technologies clés (p. ex. CUSC), entre autres initiatives attendues de la part des parties prenantes.

Nous avons choisi d'établir une fourchette pour notre objectif de réduction des émissions du périmètre 3. La limite inférieure de 11 % de cette fourchette est fondée sur notre évaluation de l'environnement politique dans les territoires clés⁴ et sur l'analyse de notre portefeuille au moment du présent Rapport. Notre capacité à atteindre cet objectif dépendra de l'adoption de politiques gouvernementales visant à soutenir les engagements de ces territoires. La limite supérieure de 27 % est fondée sur le scénario NZE de l'AIE. Notre capacité à atteindre cet objectif dépendra de l'exactitude des hypothèses sur lesquelles le scénario est fondé, comme les transformations dans l'activité économique (p. ex. la croissance de l'industrie pétrochimique), la mise en place de mesures politiques incitatives (p. ex. les taxes sur le carbone) et le déploiement à grande échelle de technologies clés (p. ex. la technologie de CUSC et l'hydrogène bleu).

Afin d'élaborer notre fourchette d'objectifs intermédiaires du périmètre 3, nous nous sommes appuyés sur des variables, notamment des hypothèses, des estimations, des méthodologies et des scénarios que nous jugeons raisonnables pour le moment. Toutefois, ces variables continueront d'évoluer et elles sont dépendantes de divers facteurs, parmi lesquels la qualité des données et les mises à

¹ Les sociétés pétrolières en amont sont principalement impliquées dans l'exploration et la production, tandis que les sociétés pétrolières en aval se consacrent au raffinage et au transport et que les sociétés pétrolières et gazières intégrées exercent leurs activités dans des domaines multiples.

² Les activités intermédiaires se composent du stockage et du traitement.

³ Le terme « services » désigne les produits et processus qui soutiennent le secteur pétrolier et gazier.

⁴ Par exemple, le Canada et les États-Unis ont annoncé des objectifs visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et établi des objectifs intermédiaires pour 2030. Ces annonces ont été suivies d'actions politiques concrètes, comme le Plan de réduction des émissions du Canada et l'Inflation Reduction Act (IRA) des États-Unis qui ambitionnent de financer les investissements dans les technologies clés comme CUSC.

jour des scénarios, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et dont les effets sont difficiles à prévoir. Les inexactitudes dans les variables susmentionnées qui sous-tendent notre fourchette d'objectifs intermédiaires peuvent entraîner des changements futurs dans cette fourchette, et avoir une incidence importante sur notre capacité à atteindre les objectifs.

En fin de compte, la réalisation des objectifs du périmètre 3 contenus dans cette fourchette exigera un effort concerté de la part des consommateurs, des secteurs et des gouvernements du monde entier. Nous pensons que notre fourchette d'objectifs intermédiaires devra évoluer au fil des changements dans les données, les méthodologies et les scénarios.

Sélection des scénarios

Notre objectif intermédiaire initial pour les émissions des périmètres 1 et 2 du secteur pétrolier et gazier est orienté en fonction de l'engagement du gouvernement canadien à atteindre la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada (Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030)¹. À notre avis, cette orientation est celle qui fournit les données les plus précises à l'échelle nationale, et c'est aussi la plus conforme à notre portefeuille de prêts². Les objectifs des périmètres 1 et 2 exigent une orientation en ce qui concerne le secteur pétrolier et gazier. Notre examen du scénario NZE de l'AIE a révélé que le scénario n'avait pas le niveau de détail approprié pour nous permettre d'atteindre les objectifs des périmètres 1 et 2.

Nous avons choisi le scénario NZE de l'AIE pour établir la limite supérieure de notre fourchette cible de réduction de l'intensité des émissions physiques du périmètre 3 dans le secteur pétrolier et gazier, parce que les données incorporées dans ce scénario sont bien adaptées pour déterminer un parcours de réduction des émissions du périmètre 3 dans le secteur pétrolier et gazier. Contrairement aux émissions des périmètres 1 et 2, les émissions du périmètre 3 se produisent à l'échelle mondiale plutôt que localement, puisqu'elles résultent de marchandises négociées dans le monde entier. Un scénario international tel que celui de l'AIE nous semble donc approprié.

Production d'énergie

Contexte

Des investissements importants dans le secteur de l'électricité sont nécessaires pour assurer la transition carboneutre de l'économie. Pour parvenir à la décarbonation de l'économie, il sera crucial de mener un vaste effort d'électrification tout en abandonnant le charbon et les autres sources d'énergie à fortes émissions au profit des énergies renouvelables et des sources à faibles émissions. Bien que les combustibles fossiles continuent de jouer un rôle important dans la production d'énergie, le secteur traverse une phase de transition et bon nombre de nos clients publient des objectifs de carboneutralité et des objectifs intermédiaires de réduction des émissions, dans le cadre d'une stratégie visant à passer des sources d'énergie à fortes émissions à des sources d'électricité renouvelables ou à faibles émissions. Au-delà des investissements, cette transition nécessitera des conseils stratégiques. RBC est en excellente position dans ce domaine et déterminée à aider les producteurs d'électricité dans leur parcours, compte tenu de sa vaste expérience dans le secteur.

Sélection des sous-secteurs

Nous avons établi des objectifs pour le sous-secteur de la production d'énergie en nous fondant sur une évaluation quantitative et qualitative, selon les modalités décrites à la page 10, en tenant compte de l'importance des émissions de carbone dans le sous-secteur, de l'exposition totale autorisée, de la fiabilité des données actuelles et de la disponibilité des voies de décarbonation. Les clients qui se consacrent exclusivement au transport et à la distribution de l'énergie, ainsi que les sociétés non productrices appartenant au secteur plus large de l'énergie et des services publics, ont été exclus de cet objectif intermédiaire initial, car leur empreinte carbone est inférieure à celle des clients producteurs d'énergie.

Sélection du périmètre des émissions

Notre objectif vise les émissions du périmètre 1 du sous-secteur de la production d'énergie, étant donné que les émissions des clients appartenant au sous-secteur de la production d'énergie sont presque entièrement des émissions du périmètre 1³, alors que leurs émissions des périmètres 2 et 3 sont relativement moins importantes.

Sélection des scénarios

Nous avons choisi le scénario NZE de l'AIE (voie de la production de chaleur et d'électricité) pour établir un objectif de périmètre 1 dans le sous-secteur de la production d'énergie.

¹ Le Plan de réduction des émissions est fondé sur la science et s'appuie sur l'engagement du Canada à satisfaire à l'Accord de Paris. Ce plan ne propose pas encore de parcours vers la carboneutralité au-delà de 2030, et ne prévoit pas le respect de l'objectif de température en fonction d'un budget carbone mondial. Bien que le Plan de réduction des émissions du Canada indique une réduction de 40 % de l'intensité des émissions physiques liées au pétrole et au gaz d'ici 2030, l'objectif de RBC reflète à la fois l'inclusion de clients situés à l'extérieur du Canada et le fait que la norme de référence canadienne est plus élevée que celle de RBC.

² Bien que le portefeuille de prêts de RBC soit mondial, les clients canadiens constituent la plus grande part des prêts autorisés dans le secteur pétrolier et gazier, les autres clients étant répartis entre les États-Unis et le reste du monde.

³ World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), « Setting science-based targets: A guide for electric utilities » ([lien](#)). Juin 2020, p. 12-13. Le graphique à la page 12 de l'article montre la répartition des activités des entreprises de services publics d'électricité et la façon dont les émissions liées spécifiquement à la production d'électricité font presque entièrement partie du périmètre 1.

Financement automobile

Contexte

La décarbonation du secteur automobile exige i) une adoption massive des véhicules électriques, conjuguée au développement des infrastructures de recharge des véhicules ; ii) une meilleure efficacité des véhicules à moteur à combustion interne en attendant leur complète élimination ; iii) la décarbonation et l'expansion du réseau électrique ; et iv) le développement de la chaîne logistique des métaux utilisés dans les batteries et de la fabrication.

Des investissements colossaux sont nécessaires pour moderniser les usines de construction automobile, développer les chaînes logistiques, et mettre au point la technologie qui permettra aux constructeurs d'opérer leur transition vers les véhicules électriques. RBC est engagée à collaborer avec ses clients du secteur automobile dans le cadre de cette transition, et se trouve en excellente position pour leur offrir les conseils stratégiques et les financements dont ils ont grandement besoin. Bon nombre de nos clients constructeurs automobiles ont pris des engagements importants afin de réduire leurs émissions globales de GES, et ont fixé des objectifs visant à augmenter considérablement la vente de véhicules électriques à l'avenir. Pour notre part, nous nous engageons à travailler à leurs côtés lors de leur transition carboneutre jusqu'en 2050.

Sélection des sous-secteurs

Dans le secteur automobile, nos objectifs intermédiaires initiaux sont axés sur les sous-secteurs de la construction automobile et des sociétés captives de financement automobile¹. Notre sélection de ces sous-secteurs repose sur une évaluation de critères tels que l'existence de cheminements clairs en direction de la décarbonation pour les clients de ces sous-secteurs, et la disponibilité de données plus fiables pour mesurer et établir les objectifs de décarbonation. Nous avons également estimé que les constructeurs automobiles sont les mieux positionnés pour encourager et contrôler le développement et la production de véhicules sans émissions, et que par conséquent, ils influencent fortement le rythme auquel ces véhicules sont introduits sur le marché.

Sélection du périmètre des émissions

La construction automobile génère des émissions opérationnelles qui sont principalement liées à la production interne. La somme des émissions du périmètre 3 liées à la construction automobile se compose des émissions de l'amont et de celles de l'utilisation finale (« du puits à la roue »). Nous avons établi un objectif intermédiaire combiné pour (i) les émissions opérationnelles (périmètres 1 et 2) et (ii) les émissions du périmètre 3 issues de l'utilisation finale (« du puits à la roue »). Bien que nos clients constructeurs automobiles soient les moteurs du changement dans l'économie réelle, ils ont un contrôle limité sur les émissions du périmètre 3 en dehors de l'utilisation finale (p. ex. réseau d'alimentation électrique permettant l'approvisionnement en carburant). Nous reconnaissons également que l'électricité à faibles émissions est nécessaire pour soutenir les véhicules sans émissions, dans le cadre de notre transition vers la carboneutralité, et cet aspect est couvert par nos objectifs de production d'énergie séparés.

Sélection des scénarios

Nous nous sommes basés sur le scénario NZE de l'AIE² pour établir nos objectifs du secteur automobile, car nous croyons que les données mondiales et les hypothèses prises en compte dans le scénario NZE de l'AIE sont pertinentes pour établir des objectifs dans les sous-secteurs de la construction automobile et des sociétés captives de financement automobile. Les scénarios que nous utilisons pour nos objectifs intermédiaires ont été élaborés à l'intention d'un large éventail de destinataires, parmi lesquels les décideurs politiques, les représentants des secteurs d'activité et les universitaires. Par conséquent, nous ne sommes pas toujours en mesure de traduire directement les scénarios en parcours pour atteindre nos objectifs. Nous devons parfois ajuster les parcours induits par les scénarios afin de les adapter aux fins visées. Dans le cas présent, nous avons modifié le scénario en transformant le parcours axé sur les ventes en un parcours axé sur l'intensité des émissions.

Sources des données et autres considérations

La disponibilité, la qualité et la fiabilité des données diffèrent considérablement selon le secteur et le sous-secteur. Dans notre Rapport GIFCC 2021, nous nous sommes engagés à dialoguer avec nos clients de Marchés des capitaux appartenant à plusieurs secteurs clés à fortes émissions. De ce fait, nous avons obtenu une partie des données sur les émissions et la production de nos clients directement auprès de ces sociétés. Bien que bon nombre de nos clients divulguent leurs émissions des périmètres 1 et 2, les données sur les émissions du périmètre 3 sont particulièrement difficiles à obtenir, car nos clients ont tendance à ne pas les communiquer. Dans certains cas, nous nous sommes retranchés sur certains facteurs liés aux émissions³ (p. ex. données estimatives fondées sur des facteurs d'émissions de sources tierces) pour estimer les émissions de périmètre 3 de nos clients. Nous avons également obtenu des données sur les émissions auprès de S&P Trucost et S&P Global Mobility, et utilisé des renseignements et des rapports accessibles au public qui nous paraissent pertinents pour établir et suivre nos objectifs intermédiaires et communiquer nos avancées en la matière. Toutefois, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données obtenues de nos clients, des autres tiers et des renseignements et rapports accessibles au public, et nous ne sommes pas en mesure de contrôler la disponibilité, la qualité ou la fiabilité de ces données. De même que nos pairs, nous éprouvons des difficultés importantes à obtenir des données fiables pour établir nos objectifs intermédiaires. Les inexactitudes dans les données qui sous-tendent nos objectifs pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité à atteindre ces objectifs.

Nous rechercherons des sources de données permettant d'améliorer la mesure et le calcul de nos émissions, aux fins de nos rapports sur les émissions financées et de l'établissement d'objectifs intermédiaires.

¹ Les sociétés captives de financement automobile sont visées par nos objectifs, car en tant que filiales en propriété exclusive des constructeurs automobiles, nous croyons qu'elles font partie intégrante des activités des constructeurs automobiles.

² Parcours fondés sur les ventes ajustées en fonction de l'intensité des émissions

³ Des solutions de remplacement sont utilisées lorsque les émissions déclarées ou les données de production ne sont pas disponibles. Les solutions de remplacement utilisées peuvent comprendre des données estimatives fondées sur des facteurs d'émissions de sources tierces.

Concrétisation de notre ambition de carboneutralité

L'atteinte de la carboneutralité à l'échelle mondiale exigera l'une des plus grandes transformations économiques jamais vues depuis plusieurs générations, et tous les acteurs de la société devront unir leurs forces pour accélérer le changement. Plusieurs facteurs sont cruciaux pour mener à bien l'effort de décarbonation et encourager les consommateurs à changer leurs comportements, parmi lesquels l'engagement des entreprises, des politiques publiques solides, des avancées technologiques et une amélioration des infrastructures essentielles.

Dans de nombreux pays, les incitations économiques devront être renforcées afin de stimuler les investissements et les changements de comportement nécessaires à la transition. Des politiques publiques vigoureuses et exhaustives, comme la tarification du carbone et la réglementation des émissions, pourraient soutenir ces efforts. En outre, des investissements en faveur des technologies clés telles que l'énergie renouvelable et la technologie de CUSC seront nécessaires, conjugués à des mesures incitant les entreprises et les consommateurs à changer leurs comportements. Sans ces politiques, investissements et actions, dont la plupart échappent au contrôle de RBC et de nos clients, bon nombre des parcours envisagés pour parvenir à la carboneutralité seront plus difficiles, voire impossibles à mettre en œuvre.

Le succès dépendra de la collaboration intersectorielle avec les groupes industriels et les gouvernements des territoires dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous aspirons à poursuivre notre travail en collaboration avec les gouvernements, organismes de réglementation, actionnaires et autres parties prenantes, afin de mettre en avant le rôle important du secteur bancaire dans la transition carboneutre. Par ailleurs, nous continuerons de partager des idées et des réflexions permettant de mieux comprendre les difficultés liées à la transition, en vue de trouver des solutions.

Nous continuerons de dialoguer étroitement avec nos clients au sujet des questions climatiques et de les soutenir dans leur transition carboneutre. Nous comptons adapter nos stratégies de réduction des émissions par secteur en fonction des plans de nos clients, et élargir notre gamme de produits, de services et de solutions – ce qui inclut notre engagement à octroyer

500 milliards de dollars en financement durable d'ici 2025¹ – afin d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs climatiques et à surmonter les obstacles de la transition.

Nous maintiendrons notre approche ascendante et collaborative avec nos équipes en contact avec la clientèle en ce qui concerne l'établissement d'objectifs de réduction des émissions pour nos activités de prêt. Au fil du temps, nous prévoyons élargir nos objectifs afin de couvrir d'autres secteurs et sous-secteurs à fortes émissions, et améliorer la portée de notre engagement à mesure que la disponibilité des données et les sciences du climat évolueront. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un cheminement complexe dans lequel toutes les parties prenantes doivent s'engager de concert, dans le contexte de la rapide évolution des données, des méthodologies et des réalités économiques. Tout au long de ce travail, nous continuerons d'acquérir des connaissances auprès de nos clients engagés dans la décarbonation, des gouvernements, des équipes universitaires, et des organismes supranationaux, nationaux et sectoriels qui collaborent à l'amélioration des données et des méthodologies dans les secteurs à forte émission.

Conformément à notre ambition de parvenir à la carboneutralité dans nos activités de prêts d'ici 2050 et à nos **engagements envers la NZBA²**, nous comptons établir des objectifs intermédiaires pour d'autres secteurs à fortes émissions représentés dans notre portefeuille de prêts, en accord avec notre cadre quantitatif et qualitatif, dans les 36 mois suivant notre adhésion à l'alliance³. Dans nos futurs rapports, nous envisageons de publier un plan de transition général présentant les jalons et les catégories de mesures que nous prévoyons pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions. Nous réviserons et ajusterons nos objectifs au besoin, et au moins tous les cinq ans, à mesure que de nouvelles données seront disponibles et que les hypothèses, les méthodologies, les exigences et les normes évolueront, afin d'harmoniser les objectifs avec les pratiques du marché et les sciences du climat. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur notre stratégie climatique et sur les mesures envisagées pour parvenir à la carboneutralité sur notre [site Web](#).

¹ Englobe le financement social et le financement vert

² Foire aux questions, UNEP-FI NZBA, octobre 2021, [unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/10/NZBA-Frequently-Asked-Questions.pdf](https://www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2021/10/NZBA-Frequently-Asked-Questions.pdf).

³ Cet objectif ne vise que les activités de prêt de RBC, et ne prend pas en compte les actifs sous gestion de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) et de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA).



Commentaires

Le présent Rapport est destiné à toutes les parties prenantes de la Banque Royale du Canada et de ses filiales. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions, vos commentaires et vos suggestions au sujet de notre approche à corporatecitizenship@rbc.com.

Le présent Rapport peut faire référence à des marques de commerce ou à des noms de produits de tiers, ou contenir des hyperliens vers des sites Web qui ne sont pas détenus ni contrôlés par RBC. Chaque référence ou hyperlien est fourni uniquement à titre indicatif, et le contenu des sites Web de tiers mentionnés n'est aucunement inclus ou intégré par renvoi au présent Rapport. La référence à des marques de commerce ou à des noms de produits de tiers n'implique pas l'approbation de RBC ou de ses sociétés affiliées, et RBC n'assume aucune responsabilité à l'égard d'un site Web de tiers ou de son contenu ni à l'égard des pertes ou dommages pouvant découler de l'utilisation par le destinataire de références de tiers figurant dans le présent Rapport. Si vous décidez d'accéder à des sites Web de tiers pour lesquels des liens sont fournis dans le présent Rapport, vous le faites à vos propres risques et sous réserve des conditions stipulées par ces sites Web.

®/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC, RBC Gestion de patrimoine et RBC Gestion mondiale d'actifs sont des marques de commerce de Banque Royale du Canada. © Banque Royale du Canada 2022. VPS110311

